C'est un kit qui contient les composantes suivantes:
EUCOTHANE CLEAR PART A
EUCOTHANE CLEAR PART B

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Identificateur du produit: EUCOTHANE CLEAR PART A
Code de produit: 154M 03

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Revêtements
Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur
Euclid Admixture Canada Inc.
2835 Grand-Allee
Saint Hubert QC J4T 2R4
CA

Personne à contacter:	Département d'EH&S
Téléphone:	(450)465-2233
Numéro de téléphone d'urgence:	1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Liquides inflammables	Catégorie 3

Risques pour la Santé

Toxicité aiguë (Inhalation – vapeurs)	Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation – poussières et brouillards)	Catégorie 4
Corrosion et/ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 2A
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B
Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée	Catégorie 2[1.]

Organes cibles

1. ouïe

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	4 %
Toxicité aiguë, cutanée	9.5 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	66 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	66 %

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 3
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	Catégorie 3

Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	59.5 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	59.5 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:

Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif par inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/ vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/ du visage. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention: EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil

médical/des soins. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'incendie: Éteindre avec du sable, de la poudre sèche ou de la mousse à l'épreuve de l'alcool.

Entreposage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Methyl n-amyl ketone	110-43-0	10 - <25%
Xylene	1330-20-7	10 - <20%
P-chlorobenzotrifluoride	98-56-6	5 - <10%
Ethylbenzene	100-41-4	1 - <2.5%
Dibutyl tin dilaurate	77-58-7	0.3 - <1%
Diisobutyl ketone	108-83-8	0.1 - <1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement â grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Protection personnelle pour les secouristes: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Irritation des voies respiratoires. Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. L'eau peut être inefficace pour combattre le feu. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et étendra le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation spontanée ou s'enflammer de manière explosive. Éviter l'accumulation de vapeurs et gaz à des concentrations explosives.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:	En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.
Mesures de Précautions Environnementales:	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

7. Manutention et stockage

Manutention

Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.
Conseils de manipulation:	Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux. Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau.
Mesures de prévention des contacts:	Données non disponibles.
Mesures d'hygiène:	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau.

Entreposage

Conditions de stockage sûres:	Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.
Matériau d'emballage sûr:	Données non disponibles.

8. Contrôle de l’exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Methyl n-amyl ketone	TWA	50 ppm		États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	PEL	100 ppm	465 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	PEL	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Identité Chimique	**Type**	**Valeurs Limites d'Exposition**		**Source**
Methyl n-amyl ketone	TWA	50 ppm		États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	PEL	100 ppm	465 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Xylene	PEL	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	TWA	20 ppm		États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (01 2022)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	PEL	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Diisobutyl ketone	PEL	50 ppm	290 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	TWA	25 ppm		États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (2008)
Dibutyl tin dilaurate - en Sn	STEL		0.2 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	TWA		0.1 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	PEL		0.1 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Methyl n-amyl ketone	TWA	50 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Methyl n-amyl ketone	TWA	25 ppm	115 mg/m3	Canada. LEMT pour l’Ontario (Contrôle de l’exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Methyl n-amyl ketone	TWA	50 ppm	233 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	TWA	50 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
	STEL	75 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances

				chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	TWA	50 ppm	270 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (12 2007)
Ethyl 3-ethoxypropionate	TWA	50 ppm	300 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (12 2007)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Methyl n-amyl ketone	TWA	50 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Methyl n-amyl ketone	TWA	25 ppm	115 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Methyl n-amyl ketone	TWA	50 ppm	233 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Xylene	STEL	150 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
	TWA	100 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Xylene	STEL	150 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
	TWA	100 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Xylene	TWA	100 ppm	434 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	STEL	150 ppm	651 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)

Ethylbenzene	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)
Diisobutyl ketone	TWA	25 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Diisobutyl ketone	TWA	25 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Diisobutyl ketone	TWA	25 ppm 145 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Dibutyl tin dilaurate - en Sn	STEL	0.2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
	TWA	0.1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Dibutyl tin dilaurate - en Sn	TWA	0.1 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Dibutyl tin dilaurate - en Sn	STEL	0.2 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	TWA	0.1 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene (Acides méthylhippuriques: Moment de l'échantillonnage : en fin de quart de travail.)	1.5 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (03 2013)
Ethylbenzene (Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique: Moment de l'échantillonnage : en fin de quart de travail.)	0.15 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (02 2014)

Contrôles Techniques Appropriés Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la Peau

Protection des Mains:	Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
Mesures d'hygiène:	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Données non disponibles.
Odeur:	Légère, Pétrole/solvant
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	137 - 191 °C 279 - 375 °F
Point d'éclair:	38 °C 100 °F
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz):	Non
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure:	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure:	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	1.0
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammabilité:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Chaleur, étincelles, flammes.
Matières Incompatibles:	Alcools Amines Acides forts. Bases fortes. Eau, humidité.
Produits de Décomposition Dangereux:	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact Cutané:	Peut être nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit:	ETAmél: 3,382.19 mg/kg

Cutané

Produit:	ETAmél: 4,782.61 mg/kg

Inhalation

Produit: ETAmél: 13.76 mg/l
ETAmél : 1.5 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl n-amyl ketone	in vivo (Lapin): Modérément irritant , 4 h
Xylene	in vivo (Rat): Légèrement irritant. , 24 h
P-chlorobenzotrifluoride	in vivo (Lapin): Non irritant (classification non précisée) , 24 - 72 h
Dibutyl tin dilaurate	In vitro (Humain, modèle d'épiderme reconstitué in vitro): non irritant , 15 min
Diisobutyl ketone	in vivo (Lapin): non irritant , 24 - 72 h

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	Lapin, 72 h: Modérément irritant Lapin, 1 h: non irritant
P-chlorobenzotrifluoride	Lapin, 24 h: non irritant
Dibutyl tin dilaurate	Lapin, 24 h: Fortement irritant
Diisobutyl ketone	Lapin, 24 - 72 h: non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Susceptible de provoquer le cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

P-chlorobenzotrifluoride	Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.
Ethylbenzene	Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :
Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053):
Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro
Produit: Données non disponibles.

In vivo
Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction
Produit: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée
Produit: Données non disponibles.

Organes cibles
Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée: ouïe

Risque d'Aspiration
Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit:	Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Methyl n-amyl ketone	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 131 mg/l
Xylene	CL 50 (Vairon à grosse tête (Pimephales promelas), 96 h): 13.41 mg/l Mortalité CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 4.7 mg/l
Ethylbenzene	CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 4.2 mg/l
Dibutyl tin dilaurate	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 21.2 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Methyl n-amyl ketone	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): > 90.1 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Xylene	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.8 mg/l Résultat expérimental, étude d'appui
P-chlorobenzotrifluoride	CI 50 (Daphnia magna, 48 h): 2 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Ethylbenzene	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.8 - 2.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Dibutyl tin dilaurate	CE 50 (Puce d'eau (Daphnia magna), 24 h): 0.66 mg/l Intoxication CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.7 - 3.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Diisobutyl ketone	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 37.2 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit:	Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Xylene	NOEL (Danio rerio): 0.714 mg/l référence croisée à partir de la substance de support (analogue structurel ou substitut)

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique

Produit:	Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl n-amyl ketone	69 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
P-chlorobenzotrifluoride	19.2 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Dibutyl tin dilaurate	23 % (39 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Diisobutyl ketone	88 % (20 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	Oncorhynchus mykiss, Coefficient de Bioconcentration (BCF): > 5.5 - < 12.2 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé
P-chlorobenzotrifluoride	Lepomis macrochirus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 121.8 - 202 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé
Ethylbenzene	Oncorhynchus kisutch, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 1 Sédiment aquatique Autre, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl n-amyl ketone	Log Kow: 1.98
Xylene	Log Kow: 2.77 - 3.15 non Non spécifié, Non spécifié
P-chlorobenzotrifluoride	Log Kow: 3.60 25 °C
Ethylbenzene	Log Kow: 3.15 Log Kow: 3.13 - 3.14 non Autre, étude justificative
Dibutyl tin dilaurate	Log Kow: 3.12
Diisobutyl ketone	Log Kow: 2.56

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, PG III

CFR / DOT:

UN1993, Flammable liquids, n.o.s., 3, PG III

IMDG:

UN1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, PG III

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissement.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Identité Chimique	Quantité à déclarer
P-chlorobenzotrifluoride	

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Xylene	100 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger d'incendie
Risques immédiats (aigus) pour la santé
Risque différé (chronique) pour la santé
Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Toxicité aiguë (toute voie ou exposition)

Corrosion cutanée ou irritation cutanée
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
Cancérogénicité
Toxicité pour la reproduction
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)
Dangers non classés ailleurs (DNCA)

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

É.U. EPA Loi sur le Droit à l'Information de la Communauté et des Plans d'Urgence (EPCRA) SARA Titre III Section 313 Agents Chimiques Toxiques (40 CFR 372.65) - Notice Requise du Fournisseur

Identité Chimique	% en poids
Xylene	1.0%
Ethylbenzene	0.1%

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Xylene	Quantité rapportable: 100 lbs.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

ATTENTION
Cancer - www.P65Warnings.ca.gov

Règlements internationaux

Protocole de Montréal
Sans objet

Convention de Stockholm
Sans objet

Convention de Rotterdam
Sans objet

Protocole de Kyoto
Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré)	:	358 g/l
COV - Méthode 310	:	34.50 %

Inventaires:

Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
ONT INV:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
INSQ:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
TCSI:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
AU AIICL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
CH NS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16.Autres informations

Date de la Révision:	05/07/2024
Version n°:	3.1
Autres Informations:	Données non disponibles.
Avis de non-responsabilité:	TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Identificateur du produit: EUCOTHANE CLEAR PART B
Code de produit: 154M 03

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Revêtements
Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur
Euclid Admixture Canada Inc.
2835 Grand-Allee
Saint Hubert QC J4T 2R4
CA

Personne à contacter:	Département d'EH&S
Téléphone:	(450)465-2233
Numéro de téléphone d'urgence:	1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Liquides inflammables	Catégorie 3

Risques pour la Santé

Toxicité aiguë (Inhalation – poussières et brouillards)	Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation – vapeurs)	Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation – poussières et brouillards)	Catégorie 4
Corrosion et/ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 2A
Allergène respiratoire	Catégorie 1
Allergène cutané	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique	Catégorie 3[2.]
Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée	Catégorie 2[3.]

2. Irritation des voies respiratoires.
3. ouïe

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	88 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	11 %

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 3
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	Catégorie 3

Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	78 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	78 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:

Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif par inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver

le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/ vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/ du visage. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante,] porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention: EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'incendie: Éteindre avec du sable, de la poudre sèche ou de la mousse à l'épreuve de l'alcool.

Entreposage: Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Homopolymer of HDI	28182-81-2	50 - <100%
Xylene	1330-20-7	10 - <20%
Butyl acetate	123-86-4	10 - <20%
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	822-06-0	1 - <5%
Ethylbenzene	100-41-4	1 - <2.5%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation: Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

Contact Cutané: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement â grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Protection personnelle pour les secouristes: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Irritation des voies respiratoires. Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d’un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures à prendre en cas d’incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l’eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. L’eau peut être inefficace pour combattre le feu. Combattre l’incendie à partir d’un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d’extinction inappropriées: Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et étendra le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation spontanée ou s'enflammer de manière explosive. Éviter l'accumulation de vapeurs et gaz à des concentrations explosives.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Évacuer la zone. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Mesures de Précautions Environnementales: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

7. Manutention et stockage

Manutention

Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale): Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Conseils de manipulation: Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Mesures de prévention des contacts: Données non disponibles.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

Entreposage

Conditions de stockage sûres: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

Matériau d'emballage sûr: Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Xylene	PEL	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	TWA	20 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2022)
Butyl acetate	TWA	50 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2016)
	STEL	150 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2016)
	PEL	150 ppm	710 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Identité Chimique	**Type**	**Valeurs Limites d'Exposition**		**Source**
Xylene	PEL	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	TWA	20 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2022)
Butyl acetate	TWA	50 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2016)
	STEL	150 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2016)
	PEL	150 ppm	710 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les

			contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	TWA	0.005 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2008)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	PEL	100 ppm 435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene	STEL	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
	TWA	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Xylene	STEL	150 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
	TWA	100 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Xylene	TWA	100 ppm 434 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	STEL	150 ppm 651 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Butyl acetate	TWA	50 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
	STEL	150 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Butyl acetate	STEL	150 ppm	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)
	TWA	50 ppm	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)
Butyl acetate	STEL	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022)
	TWA	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022)
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	TWA	0.005 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	TWA	0.005 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	TWA	0.005 ppm 0.034 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	CEILING	0.01 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)

	CEV	0.02 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene	STEL	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
	TWA	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Xylene	STEL	150 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
	TWA	100 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Xylene	TWA	100 ppm 434 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	STEL	150 ppm 651 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Butyl acetate	TWA	50 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
	STEL	150 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Butyl acetate	STEL	150 ppm	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)
	TWA	50 ppm	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)
Butyl acetate	STEL	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022)
	TWA	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022)
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	TWA	0.005 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	TWA	0.005 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	TWA	0.005 ppm 0.034 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	CEILING	0.01 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
	CEV	0.02 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)

Ethylbenzene	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene (Acides méthylhippuriques: Moment de l'échantillonnage : en fin de quart de travail.)	1.5 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (03 2013)
Hexamethylene diisocyanate (HDI) (Hexaméthylènediamine (avec hydrolyse): Moment de l'échantillonnage : en fin de quart de travail.)	15 µg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (03 2015)
Ethylbenzene (Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique: Moment de l'échantillonnage : en fin de quart de travail.)	0.15 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (02 2014)

Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la Peau

Protection des Mains:

Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Protection de la peau et du corps:

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire:

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Respirateur purificateur d'air, approuvé par le gouvernement (où applicable), muni d'un filtre approprié, cartouche ou poche flitrante. Contacter un professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant pour des informations spécifiques.

Mesures d'hygiène:	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Données non disponibles.
Odeur:	Légère, Pétrole/solvant
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	137 °C 279 °F
Point d'éclair:	32.5 °C 90.5 °F
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz):	Non
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure:	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure:	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	1.100
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammabilité:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions Dangereuses: Données non disponibles.

Conditions à Éviter: Chaleur, étincelles, flammes.

Matières Incompatibles: Acides forts. Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate). Bases fortes.

Produits de Décomposition Dangereux: Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.

Contact Cutané: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale
Produit: ETAmél: 21,059.12 mg/kg

Cutané
Produit: ETAmél: 10,000 mg/kg

Inhalation
Produit: ETAmél: 11 mg/l
ETAmél : 1.5 mg/l

Toxicité à Dose Répétée
Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Homopolymer of HDI	in vivo (Lapin): Irritant , 24 - 72 h
Xylene	in vivo (Rat): Légèrement irritant. , 24 h
Butyl acetate	in vivo (Lapin): non irritant , 24 - 72 h
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	in vivo (Lapin): Corrosif , 4 - 72 h

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Homopolymer of HDI	Lapin, 24 - 72 h: non irritant
Xylene	Lapin, 72 h: Modérément irritant Lapin, 1 h: non irritant
Butyl acetate	Lapin, 24 - 72 h: non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Cancérogénicité

Produit: Susceptible de provoquer le cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Ethylbenzene	Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro
Produit: Données non disponibles.

In vivo
Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique: Irritation des voies respiratoires.
Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée: ouïe

Risque d'Aspiration
Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Homopolymer of HDI	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 8.9 mg/l
Xylene	CL 50 (Vairon à grosse tête (Pimephales promelas), 96 h): 13.41 mg/l Mortalité CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 4.7 mg/l
Butyl acetate	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 18 mg/l
Ethylbenzene	CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 4.2 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.8 mg/l Résultat expérimental, étude d'appui
Butyl acetate	CE 50 (Daphnia sp., 48 h): 44 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Ethylbenzene	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.8 - 2.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	NOEL (Danio rerio): 0.714 mg/l référence croisée à partir de la substance de support (analogue structurel ou substitut)

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Homopolymer of HDI	1 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Butyl acetate	98 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	42 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	Oncorhynchus mykiss, Coefficient de Bioconcentration (BCF): > 5.5 - < 12.2 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	Coefficient de Bioconcentration (BCF): 59.6 Sédiment aquatique QSAR, étude clé

Ethylbenzene	Oncorhynchus kisutch, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 1 Sédiment aquatique Autre, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit:	Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Xylene	Log Kow: 2.77 - 3.15 non Non spécifié, Non spécifié
Butyl acetate	Log Kow: 1.78
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	Log Kow: 3.20
Ethylbenzene	Log Kow: 3.15 Log Kow: 3.13 - 3.14 non Autre, étude justificative

Mobilité dans le Sol:	Données non disponibles.
Autres Effets Nocifs:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

13. Données sur l’élimination

Méthodes d'élimination:	Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
Emballages Contaminés:	Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, PG III

CFR / DOT:

UN1993, Flammable liquids, n.o.s., 3, PG III

IMDG:

UN1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, PG III

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissement.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Xylene	100 lbs.
Butyl acetate	5000 lbs.
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	100 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger d'incendie
Risques immédiats (aigus) pour la santé
Risque différé (chronique) pour la santé
Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Toxicité aiguë (toute voie ou exposition)
Corrosion cutanée ou irritation cutanée
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée
Cancérogénicité
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)
Dangers non classés ailleurs (DNCA)

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

É.U. EPA Loi sur le Droit à l'Information de la Communauté et des Plans d'Urgence (EPCRA) SARA Titre III Section 313 Agents Chimiques Toxiques (40 CFR 372.65) - Notice Requise du Fournisseur

Identité Chimique	% en poids
Xylene	1.0%
Hexamethylene diisocyanate (HDI)	1.0%
Ethylbenzene	0.1%

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Identité Chimique	Quantité à déclarer

Xylene	Quantité rapportable: 100 lbs.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

ATTENTION
Cancer - www.P65Warnings.ca.gov

Règlements internationaux

Protocole de Montréal
Sans objet

Convention de Stockholm
Sans objet

Convention de Rotterdam
Sans objet

Protocole de Kyoto
Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré)	:	253 g/l
COV - Méthode 310	:	23.00 %

Inventaires:

Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
ONT INV:	Une ou plusieurs composantes

	dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
INSQ:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
TCSI:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
AU AIICL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
CH NS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16.Autres informations

Date de la Révision:	05/07/2024
Version n°:	3.1
Autres Informations:	Données non disponibles.
Avis de non-responsabilité:	TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.